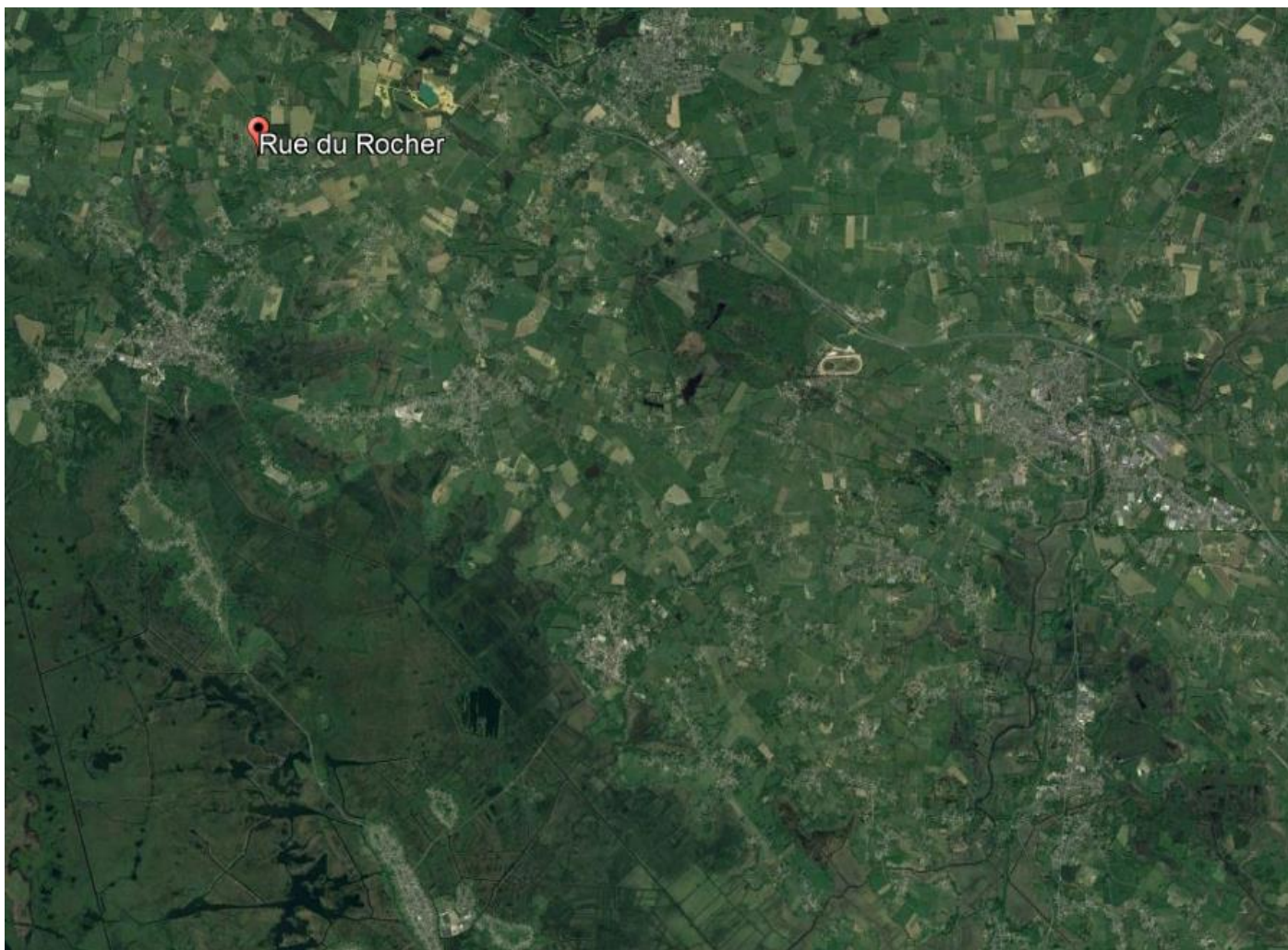


Annexe délibération n°2023-112 « Conclusion d'une convention de servitude de passage sur la parcelle YT 894, située rue du Rocher »

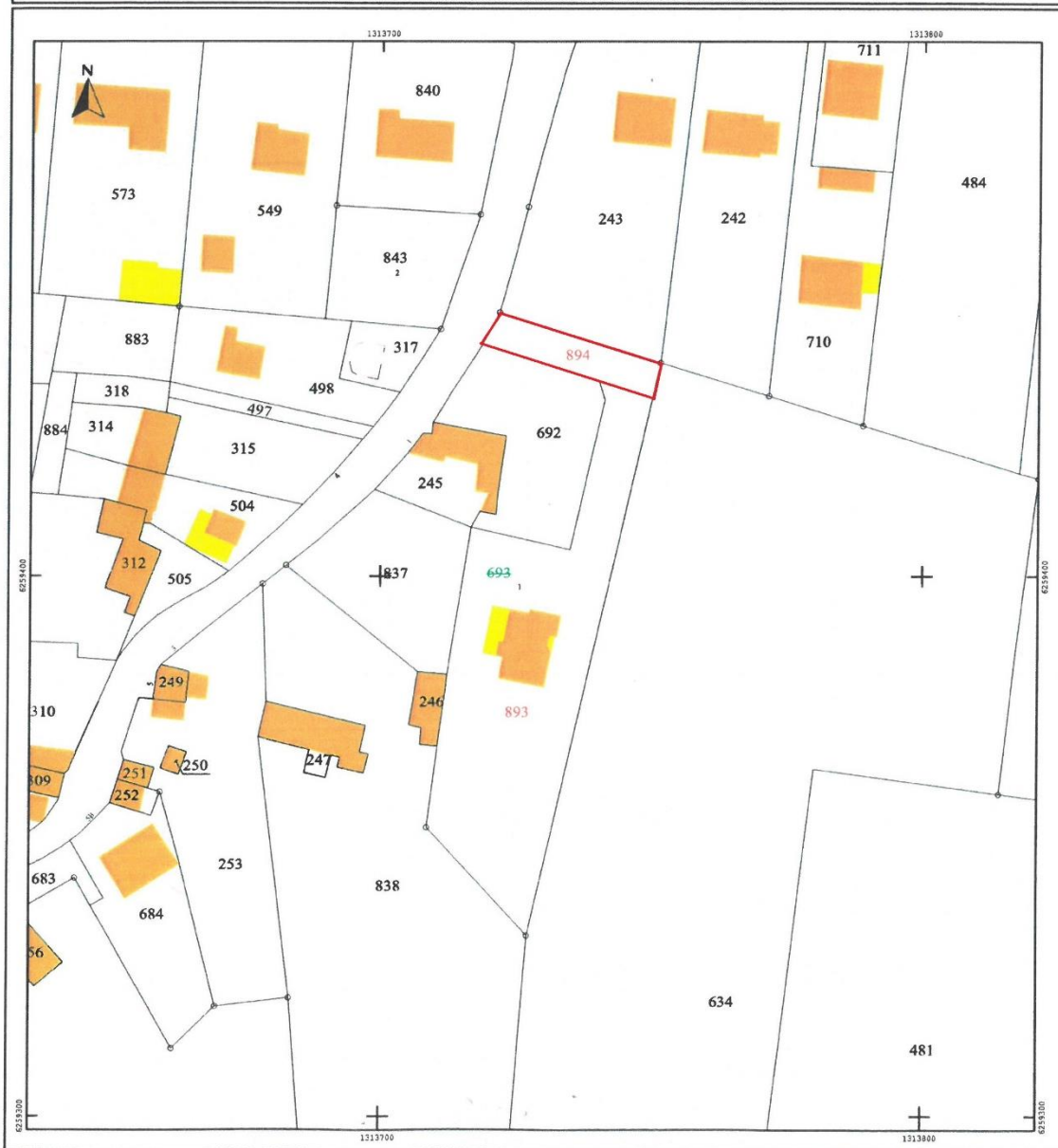
Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20230920-2023-112-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023

Annexes : Plan de situation



Annexes : Plan de masse

Commune : PONTCHATEAU (129)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : YT Feuille(s) : 000 YT 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 03/07/2023 Support numérique : _____
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 3227W Document vérifié et numéroté le 03/07/2023 A Saint Nazaire Par Cyril LAURENT CDIF Saint-Nazaire Inspecteur Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____ Les propriétaires ci-dessus ont eu pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463. _____, le _____	D'après le document d'arpentage dressé Par BARBERY XAVIER (2) Réf. : S9355 Le 15/06/2023
Saint Nazaire 1 rue Francis de Pressense CS 40289 44600 Saint Nazaire Téléphone : 02 40 00 10 10 Fax : 02 40 00 97 20 cdif.saint-nazaire@dgif.finances.gouv.fr	(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan récoût par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...). (3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité appropriée, etc. ...).	



Plan de division et de bornage



DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
 Commune de PONTCHÂTEAU
 Lieu-dit "Le Rocher"
 Section YT - Parcelles n° 893 et 894

Agence : PONTCHÂTEAU
 Dossier N° : S9355

Plan de Division et de Bornage

Points	X	Y	Matérialisation
A	1313720.82	6259447.79	Borne OGE nouvelle
B	1313750.47	6259438.48	Borne de remembrement
C	1313748.96	6259432.27	Borne OGE nouvelle
D	1313739.28	6259435.31	Borne OGE nouvelle
E	1313718.32	6259441.88	Borne OGE nouvelle

Coordonnées en système RGF93, Projection CC47
 Le géoréférencement ne définit pas la limite de propriété mais uniquement son rattachement au système RGF93.



- FONCIER
- URBANISME
- COPROPRIÉTÉ
- BORNAGE
- TOPOGRAPHIE
- SCAN 3D
- BUREAU D'ETUDES-VRD
- EXPERTISE
- IMPLANTATION
- CONSEIL

BLAIN Siège social
 9, rue Thomas Edison
 BP14
 44130 BLAIN
 Tél. 02 40 79 02 70
 blain@bcg-geometre-expert.fr

SAVENAY
 2, rue de la Gare
 44260 SAVENAY
 Tél. 02 40 56 91 73
 savenay@bcg-geometre-expert.fr

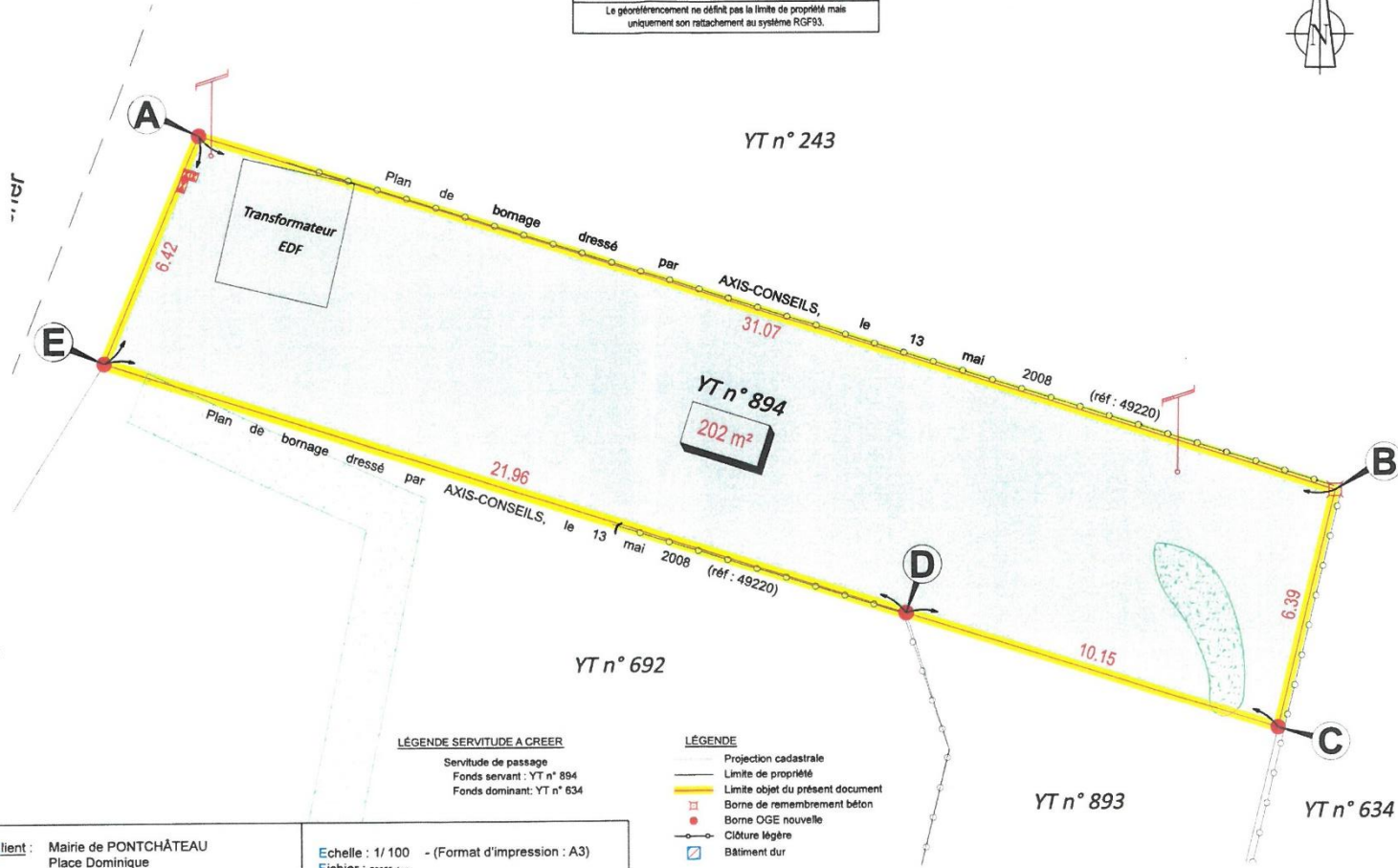
ST HERBLAIN
 37, rue Bobby Sands
 44813 ST HERBLAIN Cédex
 Tél. 02 40 86 09 73
 saint-herblain@bcg-geometre-expert.fr

PONTCHÂTEAU
 2bis, rue des Châtaigniers
 Parc de la Caléaie BP 22
 44160 PONTCHÂTEAU
 Tél. 02 40 01 60 27
 pontchateau@bcg-geometre-expert.fr

SARL AU CAPITAL
 DE 104 000 €
 425 951 154
 RCS SAINT-NAZAIRE
 APE 7112A
 OGE N° 2000020010

Client : Mairie de PONTCHÂTEAU
 Place Dominique
 44160 PONTCHÂTEAU

Echelle : 1/100 - (Format d'impression : A3)
 Fichier : s9355.dwg
 Dressé le : 03/07/2023



LÉGENDE SERVITUDE A CREER
 Servitude de passage
 Fonds servant : YT n° 894
 Fonds dominant : YT n° 634

LÉGENDE
 Projection cadastrale
 Limite de propriété
 Limite objet du présent document
 Borne de remembrement béton
 Borne OGE nouvelle
 Clôture légère
 Bâtiment dur

La reproduction et l'utilisation du présent document sont interdites sans autorisation écrite du Cabinet

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20230920-2023-112-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023